



Partie réservée à l'administration :

N° Famille :

Date de pré-inscription :/...../.....

DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION EN ACCUEIL REGULIER

SITUATION DE FAMILLE

- Mariés
 Pacsés
 En union libre
 Séparés
 Célibataire

PARENT / CONTACT 1	PARENT / CONTACT 2
<i>Nom :</i>	<i>Nom :</i>
<i>Prénom :</i>	<i>Prénom :</i>
<i>Date et lieu de naissance :</i>	<i>Date et lieu de naissance :</i>
<i>Adresse :</i>	<i>Adresse :</i>
<i>Tél :</i>	<i>Tél :</i>
<i>Courriel :</i>	<i>Courriel :</i>
<i>Profession :</i>	<i>Profession :</i>
<i>Intérimaire :</i> <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<i>Intérimaire :</i> <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
<i>Formation / Étude :</i> <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON <i>SI OUI, Durée duau</i>	<i>Formation / Étude :</i> <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON <i>SI OUI, Durée duau</i>

Bénéficiaire de l'AEEH OUI NON

S'agit-il de l'enfant qui sera accueilli ? OUI NON

Enfant suivi par le CAMPS OUI NON

N° allocataire CAF ou autre organisme (MSA..)

Nombre d'enfants à charge : __

Nom prénom du ou des enfants concerné (s) pour une entrée en crèche

	né(e) le _____
	né(e) le _____

Enfant(s) à naître : (acte de naissance à fournir au service enfance au plus tard 1 mois après la date présumée d'accouchement)

Naissance prévue le :/...../.....

Naissance prévue le :/...../.....

Avez-vous déjà un enfant accueilli dans un multi-accueil de la ville de Lorient ? oui non

Date d'entrée souhaitée le :

Horaires d'accueil souhaités

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Arrivée	H	H	H	H	H	H
Départ	H	H	H	H	H	H

Afin de répondre au mieux aux besoins, la famille s'engage à maintenir au moins 80% de son volume horaire souhaité à la signature du contrat d'accueil

Structure (s) souhaitée (s) (de 1 à 7 par ordre de préférence)

CHOIX	STRUCTURE
N°	Multi accueil JEANNE ROUX Secteur Moustoir - 10 rue Amiral Bouvet du lundi au vendredi de 7h45 à 18h45 (40 places)
N°	Multi accueil LA REPUBLIQUE Secteur Centre-ville - 2 rue François Le Brise du lundi au samedi de 08h15 à 19h15 (30 places)
N°	Multi accueil TINTINNABULE Secteur Keryado - 9 rue Pierre PHILIPPE du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (45 places)
N°	Multi accueil LES KORRIGANS Secteur Kervenane - 10 rue François RENAULT du lundi au vendredi de 7h15 à 18h15 (45 places)
N°	Multi accueil ANNE FRANK Secteur Polygone - 82C avenue Charles DE GAULLE du lundi au vendredi de 7h45 à 18h45 (20 places)
N°	Multi accueil ELSA TRIOLET Secteur Bois du Château - 11 rue Gabriel FAURE du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15 (22 places)
N°	Crèche familiale LES PETITS MOUSSES (Assistants Maternelles) Bureau 10 rue Bouvet du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00 (15 places)

Observations : _____

**La pré-inscription ne vaut pas réservation de place
 La demande sera recevable (date retenue de pré-inscription) et enregistrée
 lorsque le dossier de pré-inscription sera retourné**

Lorient, le

Signature

Pièces à fournir pour toute pré-inscription en accueil régulier :

- Le dossier de pré-inscription rempli
- Un justificatif attestant l'emploi ou la formation du ou des parent(s)
- Un Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

Dossier à retourner avec les pièces justificatives demandées à l'accueil du service enfance -
 Mairie de Lorient -2, bld du Général Leclerc - CS 30010 - 56315 LORIENT cedex
 ou par email à servicenfance@mairie-orient.fr

Le service enfance accueille les familles en mairie :

- Sans RDV le lundi matin et le mercredi matin
- Sur RDV du lundi au vendredi - Prise de rendez-vous sur le site de la ville :
<https://www.lorient.bzh/> ou par téléphone au 02.97.02.22.67

INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES MULTI ACCUEILS MUNICIPAUX DE LORIENT

Le présent document a pour but d'informer les familles sur les formalités d'admission dans les structures municipales, de la première visite jusqu'à l'obtention d'une place.

Les multi accueils municipaux et la crèche familiale accueillent les enfants entre 2 mois et 3 ans pour les contrats d'accueil régulier de type crèche (collective ou familiale) et entre 2 mois et 4 ans pour les contrats occasionnels (haltes garderies).

Ils sont gérés par le service enfance de la ville de LORIENT et fonctionnent sous le contrôle de la direction générale des interventions sanitaires et sociales (DGISS), de la caisse d'allocation familiale (CAF) et de l'agence régionale de santé (ARS).

Les inscriptions sont centralisées par le service enfance, dont l'acceptation est subordonnée à l'avis de la commission d'admission et au nombre de places disponibles.

LA PREMIERE INSCRIPTION

Lors du dépôt d'un dossier de pré-inscription, la famille fait une démarche administrative au cours de laquelle, elle est informée sur les possibilités offertes, tant par la ville de LORIENT que par les structures associatives et privées, en fonction de l'analyse de ses besoins. La famille remplit un dossier de pré-inscription et fournit les pièces justificatives demandées. Un récépissé d'inscription ainsi que le présent règlement lui sont remis par le service enfance.

Les accueils réguliers de type crèche compris entre 2,5 et 5 jours par semaine sont réservés prioritairement aux familles Lorientaises dont les deux parents exercent une activité (emploi, formation, études...) pour toute autre demande, des accueils à l'heure, des contrats horaires sont proposés en fonction des places disponibles.

Compte tenu du nombre important de demandes lorientaises, les familles extérieures sont orientées vers la mairie et les services de protection maternelles et infantiles (PMI) de leur lieu de résidence, afin de connaître les offres d'accueil sur leur commune de résidence.

LA CONFIRMATION DE NAISSANCE

Afin de confirmer l'inscription, la famille doit fournir au service enfance un extrait d'acte de naissance ou la copie du livret de famille, **au plus tard un mois après la date présumée d'accouchement**,

Si la naissance de l'enfant n'est pas enregistrée par le service Enfance, la demande sera automatiquement annulée.

ATTRIBUTION DES PLACES

Les places sont attribuées lors d'une commission d'admission qui se réunit au minimum 2 fois par an :

- *En mai pour les entrées de septembre,*
- *En novembre pour les entrées de janvier.*

En dehors de ces 2 périodes, les places disponibles sont attribuées en fonction de la liste d'attente active.

Une demande de confirmation de préinscription est adressée par mail :

- *Courant avril pour la commission de mai,*
- *Courant octobre pour la commission de novembre.*

En l'absence de réponse de la Famille dans les délais impartis, sa demande sera annulée

LA COMMISSION D'ADMISSION

La commission d'admission est composée de la Conseillère déléguée à la Petite Enfance, des directrices des multi accueils et du service Enfance.

Les dossiers complets d'accueil réguliers sont classés **par ordre chronologique** et mentionnent les informations ci-dessous :

- ① résidence principale à Lorient
- ② activité professionnelle (emploi, formation, études..) des ou du parent(s)
- ③ choix des structures d'accueils
- ④ besoin d'accueil (jours, horaires)

La commission examine par ordre chronologique les demandes en fonction des places disponibles par tranche d'âge (bébés-moyens-grands) dans chaque structure. Une priorité est accordée aux dossiers orientés par le médecin de la protection Maternelle Infantile et aux fratries (familles dont un des enfants est déjà accueilli sous contrat dans la structure).

Mixité sociale et Public fragile

Conformément aux engagements de la ville auprès de la CAF, la ville garantit l'accès aux familles en difficulté.

20 places minimum sont garanties sur l'ensemble des structures municipales d'accueil petite enfance aux enfants de familles rencontrant des difficultés, du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de faiblesse de leurs ressources. A chaque commission, 10% des places disponibles sont attribuées à des familles fragiles et/ou en parcours d'insertion.

Une priorité d'accès au pôle enfance de la République est octroyée aux familles ayant des horaires tardifs ou travaillant le samedi.

Les demandes de transfert d'établissement sont examinées au cas par cas, en fonction des principes suivants :

- **intérêt de l'enfant**
- **problème de déplacement**
- **modification des horaires de travail rendant incompatibles le maintien de l'enfant dans la structure d'origine.**

Les familles sont avisées par mail, de la décision positive ou négative concernant l'admission de leur enfant,

Le courrier positif précise l'établissement retenu et la date d'entrée. *Les familles ont une semaine après la date de ce courrier pour prendre rendez-vous avec le service enfance et la structure d'accueil*, afin de constituer le dossier administratif d'admission. Au-delà de cette date, la demande est automatiquement annulée et la place proposée aux familles suivantes sur la liste d'attente.

Le courrier négatif précise aux familles, outre leur possibilité de maintenir leur inscription et de la reporter. Les coordonnées des autres modes d'accueils sur Lorient auxquelles elles peuvent s'adresser. *Les familles ont une semaine pour faire connaître leur choix de report, au-delà la demande est automatiquement annulée.*

NB : lorsqu'une place est proposée à la famille et que celle-ci décide de la refuser, la demande est automatiquement annulée. Si la famille souhaite conserver une demande active, celle-ci redémarre à la date du refus, qu'il soit écrit ou oral.

REPORT : En cas de courrier négatif, une possibilité de report sur les mois suivants et/ou la commission d'admission suivante est octroyée aux familles. Les autres familles qui souhaitent conserver une demande active doivent refaire un dossier qui redémarre à la date de la nouvelle demande

L'ADMISSION

L'admission en multi accueil n'est effective qu'après constitution :

- du dossier administratif au service enfance
- du dossier médical et du projet d'accueil individualisé
- après une période d'adaptation définie entre la directrice et la famille